LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 octobre à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Isabelle GORE CHAPEL, Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUÉDAL), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Laurent NEVO,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Laurent BERTHO, Nicolas TOUDIC,

Également présent(e)s : Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Jean-Luc COLLEU, Christelle JOUET, Yannick MICHARD,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_40 DIAGNOSTIC DE L'HABITAT INTERMÉDIAIRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le Département des Côtes-d'Armor vient d'adopter son plan « Un habitat fait pour soi » en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La première action de ce plan consiste à réaliser, avec l'appui de l'ADAC22, un diagnostic départemental de l'habitat intermédiaire pour personnes âgées, c'est-à-dire de toutes les formes de logement qui, entre le domicile « historique » et l'EHPAD, permettent de vivre chez soi sans être seul.

Dans ce cadre, un questionnaire a été adressé par courriel à l'ensemble des communes. Le Département sollicite les maires pour compléter et retourner ce questionnaire avant le 16 octobre 2026.

Les réponses apportées permettront au Conseil départemental de définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale et coordonnée de développement de l'offre d'habitats à destination des aînés.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. De prendre note de la démarche de diagnostic « habitat intermédiaire », portée par le Conseil départemental.
2. D'inviter chaque maire à contribuer à ce diagnostic en répondant au questionnaire avant le 16 octobre 2026.

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	32	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	04	
Pour :	36	Loudéac, le 6 octobre 2026
Contre :	00	Le Président
Abstention :	00	

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 13:33:33 +02'00'

Le secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 13:35:02 +02'00'

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_40-DE

